

**CONSEIL NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DES LIGUES ET DES  
TERRITOIRES N°1/2018  
VENDREDI 28 JANVIER 2018  
NOVOTEL PORTE D'ORLEANS PARIS**

<b>Présidence</b>	Jean-Marc BERAUD (BRE)
<b>Présents</b>	Jo BARON (P-L), Alain BULOT (B F-C), Julien DELLAN (GUA), Marcel FERRARI (ARA), Jean-Jacques GODARD (I-F), Eric RAUL (N-A), Jean-François ROUILLE (PCA), Rémi STANGRET (G-E), André VOIRIOT (NOR)
<b>Excusés</b>	André ALBERT (OCC), Félix ANTONIETTI (COR), Alain BUTTE (CEN), Claude CHERY (MAR), Philippe LAMBLIN (H-F)
<b>Assistent</b>	Eric ALBERT (représentant André ALBERT), Dominique PLEE (représentant Alain BUTTE) Daniel ARCUSET, Isabelle BAROTEAUX, Jean-Marie BELLICINI, Michel LAFONT, Alain MARTRES, Martine PREVOST, Jean THOMAS, Anne TOURNIER-LASSERVE, Jacques TUFFIERE, Christine VIRLOUVET Richard CARDON, Philippe LEYNIER, Cécile VEYRIER Philippe BOIDE, Elsa PILLETTE, Cyrille SAVIDAN

Jean-Marc BERAUD, Président du Conseil national du développement des Ligues et des territoires (CNDLT), souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe la parole à Daniel ARCUSET.

## 1. OUVERTURE DU CONSEIL

Daniel ARCUSET, Vice-président délégué, présente d'abord les excuses du Président André GIRAUD, qu'il représente à cette réunion.

Il rappelle le rôle important du CNDLT, lieu d'échanges, de partages, tant sur les difficultés rencontrées par les Ligues que sur les réussites qui peuvent être transférées d'une Ligue à l'autre.

Le CNDLT peut aussi émettre des avis ou faire des propositions sur des points qui concernent les Ligues, structures déconcentrées qui déclinent dans leurs territoires la politique fédérale, en tenant compte des spécificités locales.

Chaque Ligue a donc sa propre politique de développement qui doit s'appuyer sur le Plan de Performance fédéral (PPF).

Daniel ARCUSET souligne ensuite le rôle important de l'Organisme de formation (OF) qui doit se décliner dans les territoires.

## 2. ORGANISME DE FORMATION

Christine VIRLOUVET prend la parole au nom des membres du Comité de pilotage de l'OF. Comme ce sujet est aussi à l'ordre du jour du Comité directeur, elle ne parlera que des points qui peuvent être déclinés dans les Ligues.

Ce projet a été lancé il y a un an et des rumeurs ont circulé, par exemple sur le fait que c'est la DTN qui s'occuperait de toutes les formations, y compris celles des dirigeants et des officiels. Ce n'est évidemment pas le cas.

Ce qui sera présenté ce weekend, c'est l'état de réflexion après le séminaire qui a eu lieu les 12 et 13 janvier. Le projet sera mis en œuvre de façon progressive à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il y aura donc des mesures transitoires au fur et à mesure de l'avancement du projet.

A ce jour, rien n'est encore arrêté en termes de contenu des formations.

En effet, il a d'abord fallu structurer l'OF après la mise en place de la nouvelle DTN et les modifications intervenues au sein de la Direction générale.

Les premières constatations ont montré un décalage entre les textes qui concernent la Commission formation et la réalité du terrain.

Dans la plupart des Ligues la Commission formation établit le calendrier de toutes les formations, fait le bilan de tous les examens mais ne s'occupe en propre que de la formation des dirigeants.

C'est ce que confirment à des degrés divers plusieurs Présidents de Ligue.

Christine VIRLOUVET souligne ensuite le besoin de clarification dans les formations des nouvelles « populations » regroupées sous le vocable de « spécialistes » : Animateur-commentateur (AC), escorte anti-dopage (CAD), classeur. Mais on peut remarquer qu'un juge est aussi un spécialiste.

Depuis longtemps la FFA a un N° d'agrément en tant qu'OF. Après la structuration de l'OF, il va donc falloir se mettre en conformité avec les exigences légales en définissant l'offre et le contenu des différentes formations.

Il faut tenir compte des aspects administratifs, financiers, logistiques, tendre vers une unité pédagogique, décliner les formations fédérales dans les Ligues (unité de développement).

Julien DELLAN (GUA) relaie une question posée par la Présidente de la Commission formation de sa Ligue : cette Commission régionale peut-elle avoir un budget propre comme c'est le cas pour les CRCHS ?

Daniel ARCUSET rappelle que les CRCHS ont pu avoir autrefois un compte séparé, ce qui n'est plus le cas. Chaque Ligue doit présenter un compte de résultat avec une ligne spécifique concernant le hors stade.

Jean THOMAS souligne que les labels hors stade alimentent les budgets des CRCHS.

Jean-Jacques GODARD (I-F) précise que dans sa ligue, la CRCHS gère le cross, les équipements des juges hors stade, leurs formations.

Il présente chaque année des lignes budgétaires par commission.

Richard CARLON revient sur l'impact territorial du projet de l'OF avec deux points importants : le rôle que doivent jouer les Ligues et la mise en conformité de l'OF qui contribue à la mise en œuvre de la politique fédérale avec des outils comme la plateforme « entraînement athlé » ou le SI-FFA.

Les initiatives territoriales dans le cadre de l'OF doivent être encouragées.

On constate au niveau des Comités départementaux une grande hétérogénéité, un besoin de proximité et donc la nécessité de développer le tutorat.

Il s'agira d'impliquer les clubs comme acteurs de formations.

Jean-François ROUILLE relaie une constatation des clubs au sujet des formations des entraîneurs qui n'ont lieu qu'au niveau des Ligues.

Jo BARON s'interroge sur la notion de formation de professionnels et de formation de bénévoles.

Richard CARLON précise qu'il y aura une répartition géographique de l'offre de formation.

En ce qui concerne la mise en conformité, on peut mobiliser les fonds des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) dans le strict respect des règles, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Pour bénéficier du N° d'agrément, il faut savoir précisément qui se forme, d'où vient l'argent qui permet de faire les formations.

Les Ligues peuvent facturer à la FFA, toujours dans le respect des règles, le coût de leurs colloques.

En conclusion, Christine VIRLOUVET remercie les participants pour leurs remarques qui alimentent la réflexion.

Il y aura un nouveau point d'étape au prochain CNDLT le 29 mars et une conférence-atelier lors du Congrès de Lyon le 29 avril.

### **3. ATHLETISME SANTE-LOISIR**

Martine PREVOST, Présidente de la Commission nationale de l'athlétisme santé-loisir (CNASL), souhaite réunir les représentants régionaux de cette Commission. Pour le moment, il manque 3 personnes.

Elle remercie les Présidents de Ligue qui ont répondu pour envoyer un agent de développement à la réunion qui aura lieu le 9 février.

On constate une stagnation, voire une baisse de ce type de licence pour plusieurs raisons.

Il y a un glissement vers les licences running et des clubs qui ne licencient pas leurs adhérents, voire qui se désaffilient tout en continuant à proposer la Marche nordique (MN).

On trouve aussi des Comités départementaux qui ne respectent pas le maximum de 4€ qui est la caractéristique de ce type de licences.

On parle beaucoup du « Sport sur ordonnance ». Nos Coachs Athlé Santé (CAS) sont bien formés pour encadrer des activités qui entrent dans ce principe, mais pas nos Animateurs de Matche Nordique (AMN). Il y a donc actuellement une réflexion sur une « coloration » santé qu'on pourrait apporter à nos AMN pour qu'ils soient, eux aussi, habilités à encadrer ces activités.

Anne TOURNIER-LASSERVE précise qu'il faut bien différencier l'athlé santé qui nécessite des formations spécifiques de l'athlé loisir.

Il serait donc souhaitable d'inclure dans nos formations une spécialisation santé.

Il y a des personnes qui ont une pathologie mais qui ne le signalent pas toujours. Il faudrait donc former des « entraîneurs » pour personnes malades.

Marcel FERRARI souligne que des CAS interviennent dans certains hôpitaux de sa région. Il regrette qu'aujourd'hui, les formations soient trop centralisées alors que beaucoup pourraient être faites en régions.

Jean-François ROUILLE constate que le sport santé marche bien lorsque les médecins sont au courant.

Question de Jean-Jacques GODARD : « Qui paie le sport prescrit sur ordonnance » ?

Pour le moment, il n'y a pas de réponse.

### **4. DTN**

Cécile VEYRIER et Philippe LEYNIER proposent aux Présidents de Ligues un éclairage sur la déclinaison territoriale du Projet de Performance Fédéral ainsi que sur la contribution de la DTN et de ses Cadres Techniques.

La présentation de l'intervention de Cécile VEYRIER et Philippe LEYNIER est placée en annexe

Cécile VEYRIER précise que les lettres de mission concernant les cadres techniques vont être envoyées très prochainement.

Par ailleurs, il faut bien avoir conscience que le nombre de CTS va continuer à diminuer. Au début des années 2000, nous en avions 106. Aujourd'hui il n'y en a plus que 86 et leur nombre va encore baisser.

## **5. COUPE DE FRANCE DES LIGUES MINIMES**

En premier lieu, Jean-Marc BERAUD informe que peu de Ligues ont fait le choix de ne pas envoyer d'équipes Minimes aux Championnats de France de cross à Plouay.

Cependant, pour les Ligues, le coût du déplacement se pose de façon encore plus cruciale pour la Coupe de France estivale. Le dernier Comité directeur a en effet voté pour un classement avec deux athlètes par épreuve.

De ce fait, les contraintes logistiques et l'impact financier amènent un certain nombre de Ligues à réfléchir sur les choix budgétaires qui doivent être faits.

Deux possibilités pourraient être envisagées, soit une aide financière de la FFA, soit un classement avec un seul athlète par épreuve.

Marcel FERRARI rappelle qu'au départ, il avait été question de Championnats de France individuels pour des Minimes 2. La gestion de cette compétition revenait donc aux clubs.

Désormais, c'est aux Ligues de s'en occuper et on comprend que les Minimes seraient très déçus si leur ligue décidait de ne pas envoyer d'équipes.

Anne TOURNIER-LASSERVE n'est pas contre une modification du règlement, compte tenu des difficultés évoquées.

Daniel ARCUSET envisage la possibilité de faire deux classements, l'un avec un seul athlète pris en compte, l'autre avec deux athlètes.

Philippe LEYNIER rappelle l'importance des stages « génération 2028 » qui préparent, entre autres, à cette Coupe de France.

En conclusion, il est demandé au Comité directeur de se prononcer sur une éventuelle modification du règlement de cette nouvelle compétition.

## **6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marc BERAUD et Elsa PILLETTE donnent des précisions sur l'opération « zoom RH », dispositif initié par la Fédération Française d'Athlétisme pour inciter les Ligues régionales d'athlétisme à s'interroger sur leurs pratiques et outils liés à la gestion des ressources humaines.

C'est un diagnostic, entièrement financé par UNIFORMATION qui va être réalisé dans toutes les nouvelles Ligues. La première étape est une enquête qui va être lancée dans ces Ligues. Il y aura ensuite une visite dans chacune des Ligues concernées.

La dernière étape sera la finalisation du diagnostic RH et les préconisations pour un plan d'accompagnement.

*Jean-Marc BERAUD, Président du CNDLT avec l'aide d'Alain MARTRES, Chargé de mission auprès du Bureau fédéral*